



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice-Solidarité

C.E.N.I



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

N°0008

Conakry, le 23/ 08 / 2019

COMMUNIQUE :

La CENI informe l'ensemble des acteurs et parties prenantes au processus électoral (Partis Politiques, Société Civile et Administration Publique), qu'elle procédera à compter du Lundi 26 Août 2019 au Lundi 09 septembre 2019, à l'installation officielle de ses nouveaux démembrements (CECI, CEPI et CESPI) suivie de leur formation dans les 33 Préfectures et les 5 Communes de Conakry.

La mise en place des démembrements est la première grande opération inscrite au chronogramme des élections Législatives et annonce le lancement de ses Opérations sur le terrain.

A ce jour, la CENI constate dans certains endroits que certaines listes ne sont pas encore déposées pour défaut de consensus.

Il est donc impératif que les acteurs légalement indiqués pour fournir les listes, prennent en compte les principes d'ouverture, d'inclusion et de participation de tous afin d'éviter les blocages préjudiciables à la conduite des opérations sur le terrain.

A ce titre, et dans le souci du respect des délais contenus dans le chronogramme électoral, les dates fixées pour la cérémonie de prestation de serment et la formation des nouveaux membres de Démembrements ne feront pas l'objet de modification.

La CENI sait compter sur l'esprit de concorde et de convivialité entre les acteurs afin de conférer à cette activité la réussite escomptée.

Le Président de la CENI



Me Amadou Salif KEBE